

Soirées de performances en marge de l'affaire Dulac

Jonathan Lamy

Numéro 116, hiver 2014

Transférer l'expérience

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/71297ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Intervention

ISSN

0825-8708 (imprimé)

1923-2764 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lamy, J. (2014). Compte rendu de [Soirées de performances en marge de l'affaire Dulac]. *Inter*, (116), 64–67.



SOIRÉES DE PERFORMANCES EN MARGE DE L'AFFAIRE DULAC

► JONATHAN LAMY

Ô Lucky Man ! 30 août 2013

Devant le trouble dans lequel nous a plongés l'affaire David Dulac, la meilleure chose à faire demeurait d'organiser une soirée de performances. C'est ce qu'ont fait Hugo Nadeau et Karine Turcot, au Lieu, centre en art actuel. La soirée *Ô Lucky Man !* fournissait une occasion précieuse de réfléchir ensemble à ce qu'impliquent l'accusation et la condamnation de l'artiste, d'y répondre, de réagir en continuant à créer, à performer. Les deux commissaires ont rédigé un texte qui prend l'allure d'un manifeste inquiet :

« Dans ce contexte où notre silence est étudié et mis à prix, qu'un artiste, par ses gestes épouvantables, réussisse à grogner plus fort que le bruit ambiant des médias, sanctuaire du tabou, est étonnant. Or cette capacité à l'étonnement et de s'exprimer plus fort que la masse est ce qui définit une partie de ce grand concept qu'est la liberté, à mon avis. » (Simon Douville, *Une leçon de médias, d'art et de liberté de penser*)

En réaction au récent jugement de la Cour du Québec qui déclare David Dulac coupable de menace de mort, les artistes se rassemblent pour une présentation publique. L'intention est de s'arrêter, le temps d'une soirée, sur la persistance de la pertinence artistique et du pouvoir citoyen, faire comme si ces éléments de liberté n'étaient pas, par tant de zones creuses, passés outre ou menacés.

Le paragraphe 207 du jugement de David Dulac dit qu'il "demeure conforme à lui-même, c'est-à-dire contestataire de l'autorité, intolérant vis-à-vis de la censure, n'aimant pas les consignes et voulant les déjouer". Il nous paraît absurde, voire menaçant qu'un artiste puisse être condamné et condamnable à partir de critères constituant d'importantes assises pour les artistes. Ainsi, comment ne pas réagir quand ces traits chers à l'esprit artistique jouent un rôle crucial dans la preuve de son infraction ? Comment ne pas interroger certaines réflexions, simplifications, mises en contexte dans la récente condamnation de David Dulac ?

S'il est vrai qu'on ne peut pas tout faire ou tout dire au nom de la liberté d'expression et de la création artistique, il est vrai qu'on ne peut chercher à la museler lorsqu'elle nous ébranle. Comment ignorer la somme de restrictions qui nous incombent déjà ? Partout où l'on ose mettre les pieds, une bravade d'interdits est passée par là, mise en place afin de régir comportements et lieux. Il serait souhaitable de se rappeler que les grandes sociétés (dynasties, civilisations) étaient marquées par la tolérance et nourrissaient l'art et la culture. Inversement, la valorisation de la loi (dicta) et de l'ordre est le propre de civilisa-

tions décadentes. On attend de la liberté qu'elle s'émerveille d'exister en ne touchant à rien. L'espace emblématique offert à l'autorité dans notre culture est symptôme d'un abandon de notre maturité, cache une carence d'idées créatives face aux problèmes que nous générons, qui s'accumulent et sur lesquels une minorité seulement a le droit de se pencher.

Dans une structure sociale basée sur la réprimande, où des changements aux législations les plus diverses, parfois les plus drastiques, surviennent sans consultation, le jugement récent de David Dulac nourrit l'inquiétude tout en nous brouillant. La différence est grave entre l'innocence et la culpabilité dans un pays qui n'accorde aucune confiance dans le jugement de ses citoyens. Si les rites reliés à la politique intéressent si peu aujourd'hui, c'est que ces derniers paraissent incontestables. Si, comme le jugement envers David Dulac le mentionne, "il y avait des raisons de craindre l'étape suivante de l'artiste", il y a sans doute plus à redouter des fluctuations de nos réglementations, associées à une idéologie punitive impénétrable.

L'artiste, plus que simple créateur, est un vecteur de la société à laquelle il appartient. Par la nature de son travail, mais aussi par la façon dont celui-ci est reçu, il est doté de cette capacité à nous révéler les tares et les forces qui nous sont propres. Et, puisque la réception-réaction de l'œuvre, même si attendue, n'appartient pas à l'artiste, il nous importe aujourd'hui, autant comme artistes que spectateurs, d'assumer notre implication dans cette société, de prendre position et d'offrir avec le langage qui nous est propre une réplique à ce jugement. »

Le texte d'Hugo Nadeau et de Karine Turcot donne le ton à la soirée. Les commissaires avaient également demandé à chaque artiste invité de soumettre la proposition de sa performance, qui était lue avant l'action. En regard de l'affaire Dulac, la démarche n'était pas anodine, puisque cette histoire a commencé, justement, à cause d'une proposition (remise dans le cadre d'un cours d'art à l'université). Si l'artiste-étudiant, à mon avis, n'avait pas l'intention de mettre en œuvre la sienne, les performeurs de la soirée *Ô Lucky Man !* ont bien entendu réalisés les leurs.

Celle de Simon Douville était : « Je vais simplement lire le texte que j'ai écrit pour mon blogue. Le reprendre et le pousser un peu plus, le rendre plus personnel, moins "article". Le retravailler sans autres formes de procès. Ça va prendre la forme d'un essai libre avec digressions, en quelque sorte. » Sa lecture, volontairement peu performative (mise à part une cigarette allumée), a posé les bases de la discussion. Il faut dire que,

parmi toute la couverture médiatique du procès de David Dulac, le texte de Simon Douville¹ est un des seuls qui pose de véritables questions, avec les articles particulièrement étoffés de René Lemieux et de Simon Labrecque dans la revue *Trahir* (qui a aussi mis en ligne le texte du jugement dans son intégralité)².



> Simon Douville



> Adam Bergeron

Adam Bergeron a ensuite mis en place un talk-show improvisé et participatif. S'effaçant en quelque sorte comme performeur, il a animé une discussion avec le public, invitant les personnes présentes à donner leur point de vue sur l'université et l'enseignement des arts. À partir d'un extrait du texte *The False Principle of our Education* (1842) de Max Striner³ (qui était aussi sa proposition), la performance a pour ainsi dire « fonctionné » et donné lieu à une véritable agora citoyenne, fournissant un trop rare moment de réflexion collective et de parole libre.

Hugo Nadeau a pour sa part célébré une improbable messe en l'honneur de David Dulac, qui était d'ailleurs présent à l'événement, y agissant comme caméraman. « Mon intervention se rattache à la confiance, la tolérance et le droit à l'erreur. Ici, dans le cas d'une maladresse commise sans geste », écrivait Nadeau dans sa proposition. Après quelques interactions avec le

public où se mêlaient le comique et une certaine agressivité (renverser la bière de quelques spectateurs, en tirer quelques autres par le cou avec une ceinture), le performeur a fait tourner une balance bricolée (symbole de la Justice) jusqu'à ce que ses fils s'emmêlent. Il a ensuite revêtu un habit de prêtre, officiant un rituel collectif à la fois expiatoire et transgressif, afin d'« aider nos fautes à s'évader », comme il le notait dans son avant-projet.

Deux haut-parleurs diffusaient le texte de Maude Veilleux, qu'elle lisait depuis un endroit où elle s'était confinée. Sa proposition : « Suite à l'affaire Dulac, je me suis questionnée sur l'idée du menaçant. [...] Je ne serai pas sur place, je serai à Montréal. Je me garderai de me mettre en danger devant vous. Vous ne pourrez pas m'atteindre. » Les spectateurs devenaient ainsi les otages non pas de la présence, mais de l'absence de la performeuse. L'action refusait la performance en tant que mise en danger de l'artiste (et, éventuellement, du public). Chacun étant hors de portée, l'artiste et le public ne pouvaient constituer des menaces l'un pour l'autre.

Steven Girard a plutôt choisi d'investir cet espace de jeu et de crainte entre l'artiste et le public, proposant une « envolée d'absurde » car, comme il le notait également dans sa proposition, « l'absurde est encore la seule chose qui nous reste pour faire face à ce non-sens

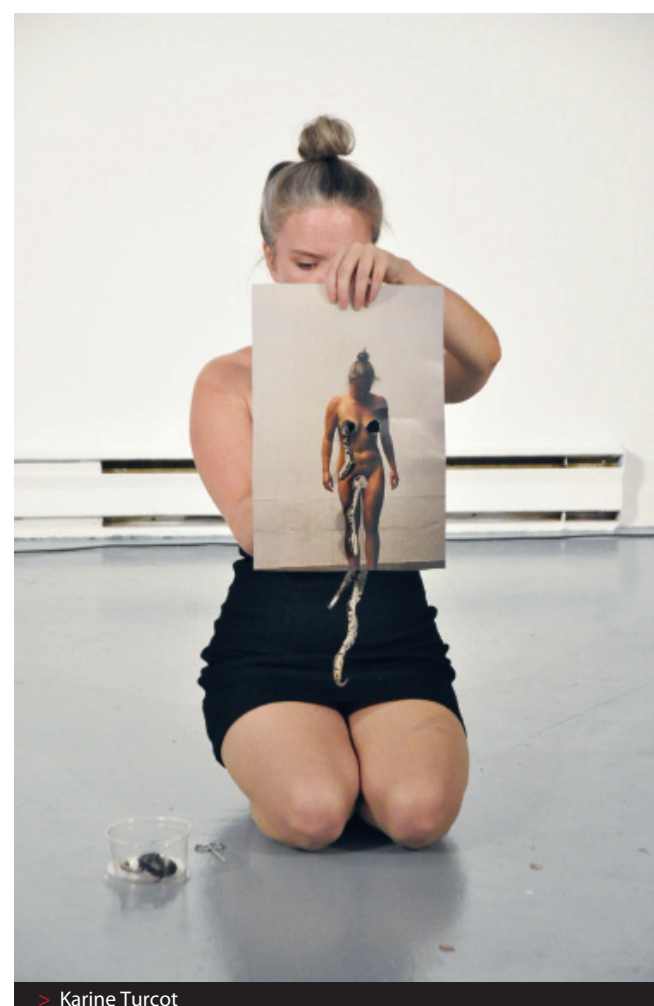
grandissant que nous construisons tous chaque jour ». Se présentant nu comme un ver et écrivant « nous allons tous mourir » sur le mur, le performeur a réalisé une suite d'actions assez complexes, qui visaient à « rappelle[r] un enterrement » et où l'on pouvait déceler certains clins d'œil aux performances de David Dulac. Un des moments forts de la manœuvre s'est manifesté lorsqu'après avoir confisqué les téléphones portables du public, le performeur, ayant sur la tête un étrange casque de plexiglas au-dessus duquel il avait posé une plante dans un pot, s'est approché de certains spectateurs pour leur cracher au visage. Sur la vitre, la salive s'écoulait comme sur une prison transparente.

Pour sa performance intitulée *La limite a-t-elle une fin ?*, Karine Turcot voulait questionner « l'idée de "fin" en termes de finitude ou de raison d'être ». Elle nous avertissait : « Un ou des serpents morts seront utilisés, je serai en partie ou totalement dévêtue. Il y aura des connotations tantôt sexuelles, tantôt morbides. Comme Stig Dagerman l'aura si bien exprimé dans son essai *Notre besoin de consolation est impossible à rassasier*, mon but (qui est propre à l'artiste) sera de susciter un questionnement... mieux : de vous toucher. »

Imperturbable tout au long de son action, Karine Turcot nous a d'abord présenté une photographie d'elle nue, qu'elle a découpée pour y introduire de petits serpents à travers les

seins et le sexe. Elle s'est ensuite dévêtue et, avec du ruban gommé, s'est attaché des serpents de plus grande taille (inertes eux aussi, mais bien réels) autour des cuisses et de la poitrine, pour enfin s'en couvrir le visage. Luttant avec le poids et la rigidité des reptiles, puis avec sa difficulté à respirer, elle a mis fin à la performance, répondant au titre qu'elle lui avait donné, ayant atteint sa propre limite.

Jusqu'où peut-on aller ? La question était posée par chaque performance. C'était aussi, à mon sens, le questionnement que David Dulac a poussé à l'excès. Chaque artiste de la soirée *Ô Lucky Man !*, sans nécessairement prendre directement position dans le débat entourant cette affaire délicate et complexe, a fourni, par la création, des éléments de réplique à cet événement. Jusqu'où peut-on aller face à la judiciarisation de la pratique artistique et à l'accroissement de la censure ? Jusqu'où peut-on aller dans un monde où la peur attise la fermeture d'esprit et où le sensationnalisme fait les manchettes ? Jusqu'où peut-on aller dans la transgression ? Dans le cadre de l'université ? De la performance ? Cette soirée organisée par Hugo Nadeau et Karine Turcot était un geste d'implication sociale et de solidarité comme il n'y en a pas assez de nos jours. Souhaitons que ce soit le départ d'une réflexion entourant cette affaire sur laquelle il reste beaucoup de choses à écrire et à penser.



> Hugo Nadeau

> Karine Turcot

Sortez-les, vos Kodak ! 2 octobre 2013

Dans le cadre du lancement du numéro 115 (Performatifs) de la revue *Inter* et du catalogue de la Rencontre internationale d'art performance 2012, l'équipe du Lieu, centre en art actuel, avait convié David Dulac ainsi que Julie Gagnon à présenter une performance. Certains médias, *Journal de Québec* et Radio X en tête, ont profité de l'événement pour poursuivre leur acharnement sensationnaliste sur l'affaire Dulac⁴. Ce qui devait être une belle occasion pour l'artiste de renouer avec l'art action, de continuer à créer, a pris des proportions démesurées. Devant ce dérapage intéressé, une décision concertée s'est imposée : la performance devait être annulée. L'annonce en a été faite au public, aux quelques journalistes, présents ainsi qu'aux deux policiers en civil au moment même où elle aurait dû avoir lieu.

Désormais seule performeuse de la soirée, Julie Gagnon a aussitôt investi l'espace, la tête couverte d'une cagoule noire et une bière à la main. Un certain doute s'installait quant à l'identité de l'artiste, qui a bandé les yeux de cinq spectateurs, les plaçant au fond de la salle pour toute la durée de la performance, à la manière d'un peloton d'exécution. Oscillant entre des images violentes, inquiétantes, et d'autres, fortement ironiques, elle a écrit au mur : « L'homme raisonnable a dit : *on ne doit pas faire une performance en état d'ébriété* », puis « *On ne doit pas mettre la sécurité du public en danger.* » Julie Gagnon a ensuite laissé tomber des clous et des marteaux au sol, a choisi un autre spectateur, le déguisant en lapin et lui posant des menottes en fourrure rose, pour lui demander de distribuer quelques exemplaires du *Journal de Québec*, avec l'instruction au public d'en prendre une page et de la clouer au mur.

Spontanément, plusieurs personnes se sont levées pour crucifier les feuilles de chou. Pendant cette action collective qui formait un joyeux bordel, Julie Gagnon s'est mise à se rouler dans les pages de journal épargnées. L'artiste a par la suite sorti une déchiqueteuse et, encore là, le public ne s'est pas fait prier pour participer, formant une file pour réduire en lambeaux ce symbole du traitement médiatique grossier de l'affaire Dulac. En ce sens, l'action poursuivait la réflexion critique proposée par la soirée *Ô Lucky Man !* Poussant à son comble l'ironie quant à la présence de journalistes à l'événement, Julie Gagnon, après avoir empli son chandail de ce qui restait du *Journal de Québec*, s'est tracé une bouche de clown avec du rouge à lèvres et s'est adressée ainsi aux médias : « Voilà, c'est le temps, sortez-les, vos Kodak ! » Sur cette image volontairement grotesque, la performeuse a conclu en disant : « Merci, mais non merci. »

Dans l'ambiance pour le moins particulière qui régnait au Lieu ce soir-là, l'action s'avérait d'une pertinence foudroyante. Les journalistes (et les policiers), qui y mettaient fort probablement les pieds pour la première fois, ne semblaient pas tout à fait à l'aise. Certains s'étaient en quelque sorte déguisés et se présentaient comme de simples curieux lorsqu'on les abordait. Ils sont néanmoins restés



> Julie Gagnon. Photo : Marc-André Tardif.

sur place malgré l'annulation de la performance de David Dulac et le fait qu'il ne soit pas sur les lieux pour couvrir, photographier ou filmer l'action de Julie Gagnon. Le public n'était pas dupe de cette présence assez peu subtile. La plupart des spectateurs s'en amusaient, or il demeurerait tout de même dans l'espace une forme de tension causée par cette inhabituelle cohabitation des médias de masse et du public d'art performance, mais aussi par l'intrigue du déroulement de l'événement. Qu'allait-il se passer ? Peu de gens le savaient. La soirée a ainsi formé en elle-même une œuvre performative. Il fallait voir le caméraman de Radio-Canada, les deux pieds dans les clous placés au sol par la performeuse, tenter de filmer l'action qu'elle exécutait et participant ainsi, de sa seule présence, à la performance.

Malgré cette image savoureuse, et malgré l'habile leçon de performance servie par Julie Gagnon, il n'est pas certain que les médias changent quoi que ce soit à leur attitude par rapport à l'affaire Dulac. Le cirque recommencera-t-il si la cause est entendue en appel ? Combien de temps faudrait-il attendre avant que David Dulac ne puisse présenter une performance ? Dans quel contexte pourrait-il le faire ? Décidément, cette histoire invraisemblable et son traitement médiatique carrément crapuleux révèlent le pouls, et le pus, de notre époque frileuse et délirante. Mis à part une poignée de « diagnostics » sur son « cas », peu de gens se sont prononcés publiquement sur l'affaire Dulac. On peut souhaiter que quelques-uns osent le faire dans la prochaine livraison d'*Inter*. ◀

Photos : Emmanuelle Duret, sauf indication contraire.

Notes

- 1 Voir son blogue au www.joursclaustrophobes.wordpress.com.
- 2 Voir leur site au www.trahir.wordpress.com.
- 3 On peut le trouver en ligne au www.theanarchistlibrary.org.
- 4 Écouter notamment l'entrevue de l'émission au www.quebec.radiox.com/emission/le_retour_de_radio_x/article/david_dulac_accuse_de_menaces_de_mort_en_spectacle.

JONATHAN LAMY est chercheur postdoctoral au Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Ses recherches portent sur l'art performance, l'amérindianité et la littérature québécoise. Il a publié deux livres de poésie aux Éditions du Noroît : *Le vertige dans la bouche et Je t'en prie*. Il entretient également une pratique en performance, dans laquelle il conjugue la poésie sonore, la poésie action et l'intervention dans l'espace public.